

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le **mardi 03 octobre 2023** à 19h55 tenue à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du **7 septembre 2023** et aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard et Barbara Beugger et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque, et Éric Jodoin

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Projet de règlement - *Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90* afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin – Zone 208

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, du projet Règlement numéro 2023-363 *modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90* afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin;

Monsieur le maire invite la directrice générale et greffière-trésorière à présenter le projet du règlement numéro 2023-363;

La directrice générale et greffière-trésorière présente et explique le projet de règlement adopté par le conseil municipal ainsi que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

À la suite des informations communiquées par la directrice générale, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

Période de questions :

Clôture de l'assemblée

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 20h00.

Robert Leclerc
Le président,

Lyne Rivard
La directrice générale,
et greffière-trésorière

Province de Québec
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue **le mardi 03 octobre 2023 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère Kelly Huard
 Barbara Beugger

Messieurs le conseiller : Pierre Dufresne

Les conseillers Mathieu Beaudry, Éric Jodoin et Claude Larocque sont absents.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière et est également présente.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
 appuyé par Kelly Huard

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant le sujet inscrit au point 2.13 :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Administration générale

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption – Procès-verbal
- 2.3 Comptes à payer
- 2.4 Première période de questions du public
- 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-366 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur le 20e Rang
- 2.7 Adhésion aux Fleurons du Québec
- 2.8 Mise à jour politique salariale des employés non syndiqués
- 2.9 Adoption de la stratégie de gestion d'actifs municipaux
- 2.10 Adoption du Plan d'intervention des bâtiments de la municipalité d'Upton – Gestion des actifs
- 2.11 Offre de services pour la gestion documentaire
- 2.12 Demande d'aide financière - Le Corps de cadets 2006 d'Acton Vale
- ~~2.13 Renouvellement du contrat de service d'entretien ménager de l'entreprise Services d'entretien VP inc.~~
- 2.14 Adoption Budget de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'août 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de septembre 2023
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-368 modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1
- 3.3 Entérinement - Embauche d'une pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton
- 3.4 Demande d'aide financière pour formation de pompiers à temps partiel
- 3.5 Offre de services professionnels – Révision du plan architectural « Centre multifonctionnel et caserne d'incendie »

4. Transport

- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2023
- 4.2 Autorisation - Paiement d'une prime d'intérim en remplacement du directeur des travaux publics
- 4.3 Offre de services professionnels – Réfection de la chaussée du 20e rang – Étude géotechnique préliminaire
- 4.4 Achat de pneus d'hiver pour le camion de déneigement – 10 roues

5. Hygiène du milieu

6. Santé et bien-être

- 6.1 Déneigement – Renouvellement entente Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton
- 6.2 Ouverture des soumissions - Fourniture d'abrasif saison 2023-2024 - Adjudication

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2023
- 7.2 Adoption du second projet - Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin
- 7.3 Adoption du Règlement numéro 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »
- 7.4. Demande de dérogation mineure : 2023-12 au 1242, chemin Pénelle – Lot 1 958 099 – Zone 509 portant sur l'implantation d'un

bâtiment accessoire résidentiel de type garage détaché en cour avant.

7.5 Annulation de l'avis d'infraction – Lot 1 959 844

7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-369 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

8. Loisirs et culture

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2023

8.2 Renouveau - Entente de loisirs avec la Ville de Granby

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.2 Adoption – Procès-verbal

347-10-2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.3 Comptes à payer

348-10-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'accepter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2023 pour une somme de 335 270,38\$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une SOMME DE 61 817,50\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.4 Première période de questions du public

Le conseil répond lorsque possible, aux questions posées par les citoyens sur place.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

349-10-2023

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-366 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur le 20^e Rang

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2023-366 un emprunt de 2 800 000\$ et une dépense de 2 800 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et voirie sur le 20^e RANG;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller, monsieur, Pierre Dufresne dépose une copie du projet de règlement numéro 2023-366 décrétant un emprunt de 2 800 000\$ et une dépense de 2 800 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de ponceaux et voirie sur le 20^e RANG.

Projet de règlement soumis selon les coûts estimés reçus par le 27 septembre 2023 par la firme « Consultec INC ».

2.7 Adhésion aux Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE le programme national de classification horticole « Les Fleurons du Québec » pour les municipalités, connaît un succès;

CONSIDÉRANT QUE la classification horticole des fleurons (de 1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts des municipalités et de leurs citoyens pour verdir leur environnement et embellir leur milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles;

CONSIDÉRANT QUE « Les Fleurons du Québec » sont une source de motivation pour les municipalités et leurs citoyens d'améliorer, année après année, leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE parmi les avantages inclus dans l'adhésion on y retrouve : la visite d'un classificateur professionnel, un rapport d'évaluation incluant des pistes d'amélioration pour l'embellissement horticole de la Municipalité, la signalisation officielle des Fleurons du Québec ainsi que des outils d'information destinés aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'adhérer aux Fleurons du Québec pour un tarif triennal de 1 388 \$ pour les années 2024 à 2026. Les taxes applicables sont en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.8 Mise à jour politique salariale des employés non syndiqués

351-10-2023

ATTENDU la résolution numéro 233-08-2022 autorisant l'adoption d'une Politique salariale des employés municipaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour la politique salariale des employés afin d'assurer l'équité entre eux et de respecter la Loi sur les normes du travail du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris note des modifications à apporter à la politique salariale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU d'autoriser madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière à mettre à jour la politique salariale des employés non syndiqués et de signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.9 Adoption de la stratégie de gestion d'actifs municipaux

352-10-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton est en processus de mettre en place un système de gestion des actifs;

ATTENDU QUE la stratégie de gestion d'actifs visant à :

- Définir les actions à poser pour promouvoir une saine des actifs au sein de la municipalité;
- Mettre en lumière le rôle de la gestion des actifs dans l'atteinte des objectifs stratégiques de la municipalité tout en considérant les principes établis dans la politique de la gestion des actifs;
- Définir les rôles et responsabilités des parties prenantes et définir les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs en matière de gestion d'actifs;
- Définir les outils, procédures et pratiques qui seront utilisés dans le processus de gestion d'actifs;
- L'interrelation entre les composantes du système de gestion des actifs déjà en place dans la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la stratégie de gestion des actifs réalisée par la firme GID expert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte la stratégie de gestion d'actifs;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.10 Adoption du Plan d'intervention des bâtiments de la Municipalité d'Upton – Gestion des actifs

353-10-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton est en processus de mettre en place un système de gestion des actifs;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un plan d'intervention pour les bâtiments de la municipalité;

ATTENDU QUE le plan d'intervention sur les bâtiments et la voirie de la Municipalité d'Upton vise à définir les priorités d'interventions sur les actifs concernés au cours des 10 prochaines années;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention réalisé par la firme GID expert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal adopte le plan d'intervention pour les bâtiments de la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.11 Offre de services pour la gestion documentaire

354-10-2023

CONSIDÉRANT LE changement du plan de classification proposé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

CONSIDÉRANT QUE les documents et archives doivent être classés conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité pour un total de 252 heures de travail, soit environ une journée par semaine;

CONSIDÉRANT L'offre de services de madame Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 5 832,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services pour la gestion documentaire de madame Maryse Deslandes, archiviste, et ce, pour un montant de 5 832,00 \$, incluant les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.12 Demande d'aide financière - Le Corps de cadets 2006 d'Acton Vale

355-10-2023

ATTENDU QUE le Corps de cadets d'Acton Vale 2006 offre gratuitement plusieurs activités enrichissantes aux jeunes âgés de 12 à 18 ans d'Acton Vale et des municipalités environnantes;

ATTENDU QUE le Corps de cadets d'Acton Vale 2006 souhaite également laisser sa marque positive dans toute la région;

ATTENDU QUE le programme Cadets encourage les actes de civisme, la bonne forme physique et le dépassement de soi;

ATTENDU QUE le bénévolat et l'engagement social sont essentiels à l'organisation de cadets d'Acton Vale 2006;

ATTENDU QUE les dons assureront le bon fonctionnement et le développement des jeunes pour l'année 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit refusée la demande de don l'organisation de cadets d'Acton Vale 2006;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.13 Renouvellement du contrat de service d'entretien ménager de l'entreprise Services d'entretien VP inc.

SUJET REPORTÉ

2.14 Adoption Budget de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024

356-10-2023

CONSIDERANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et nous l'a transmis pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2023

357-10-2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de septembre ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'octobre, un budget de 650 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-368 modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2009-décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la conseillère, madame, Kelly Huard dépose une copie du projet de règlement numéro 2023-368 - modifiant le règlement 2009-198 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

3.3 Entérinement - Embauche d'une pompière volontaire au sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

358-10-2023

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir compter sur une brigade dynamique, capable d'assurer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT LE besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

CONSIDÉRANT L'intérêt de madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste à la MRC d'Acton, à l'égard du poste de pompière volontaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Côté-Lambert réside à Upton et possède les formations requises pour le poste de pompière volontaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE madame Amélie Côté-Lambert soit embauchée à titre de pompière volontaire à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie (SSI);

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.4 Demande d'aide financière pour formation de pompiers à temps partiel

359-10-2023

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de

pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, deux (2) pompiers pour le programme opérateurs d'autopompe, un (1) officier, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit présentée une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton;

QUE soit autorisée madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, secteur finances, à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3.5 Offre de services professionnels – Révision du plan architectural « Centre multifonctionnel et caserne d'incendie »

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réviser le plan architectural concernant le projet « Centre multifonctionnel et caserne de pompiers »;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la société « ARCHITECTURE S.A. » est comme suit :

- Technologue.....105,00\$ / heure
- Architecte sénior.....145,00\$ / heure
- Ingénieur.....125,00\$ / heure
- Ingénieur senior.....155,00\$ / heure

Frais de reproduction

- Reproduction grand format noir et blanc. : 0,75\$ / pi²
- Reproduction grand format couleur : 12,00\$ / pi²
- Frais de déplacement supplémentaires : 0,70\$ / km

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service proposée par l'entreprise « ARCHITECTURE S.A. » tel que présenté;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. Transport

4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'octobre 2023, un budget de 4000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.2 Autorisation - Paiement d'une prime d'intérim en remplacement du directeur des travaux publics

ATTENDU QUE monsieur Patrick Laprise, chef d'équipe, a remplacé le directeur des travaux publics durant son absence;

361-10-2023

362-10-2023

ATTENDU QU'une prime de remplacement de 25 % du salaire de base de monsieur Laprise doit être accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, secteur finances, à procéder au dépôt de la prime de remplacement de 25 %;

QUE madame Ouellette soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.3 Offre de services professionnels – Réfection de la chaussée du 20e rang – Étude géotechnique préliminaire

363-10-2023

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 320-09-2023 autorisant la tenue d'un appel d'offres public pour des travaux d'amélioration de la voirie du 20e Rang;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique préliminaire (reconnaissance des sols) dans le cadre du même projet;

CONSIDÉRANT L'offre de services reçue de l'entreprise Laboratoire GS inc. pour la réalisation d'étude géotechnique préliminaire au montant de 11 500 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée l'offre de services reçue par Laboratoire GS inc. au montant de 11 500 \$, plus taxes applicables;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.4 Achat de pneus d'hiver pour le camion de déneigement – 10 roues

364-10-2023

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de huit pneus d'hiver sur le camion de déneigement, afin qu'il soit adéquat pour son service;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue le 13 septembre de l'entreprise « Centre du Pneu Upton inc. » au montant de 3 358 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée l'offre de services de l'entreprise « Centre du Pneu Upton inc. » pour la fourniture et l'installation des pneus;

QUE soit autorisée madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, secteur finances, à effectuer le paiement conformément à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Hygiène du milieu

6. Santé et bien-être

6.1 Déneigement – Renouvellement de l'entente de Saint-Théodore-d'Acton

CONSIDÉRANT LA fermeture du pont enjambant la rivière le Renne sur le 5e rang de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE depuis, la Municipalité d'Upton effectue le déneigement et le déglacage sur une partie du 5e rang du territoire de Saint-Théodore d'Acton, et ce, sur une distance de 1,4 kilomètre;

CONSIDÉRANT LA demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de renouveler l'entente pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation pour le mois d'août 2023 (variation sur 12 mois) pour la région métropolitaine de Montréal est de 4 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'accepter la demande de renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de procéder au déneigement et au déglacage d'une partie du 5e Rang de Saint-Théodore-d'Acton jusqu'à la fin de la saison hivernale 2023-2024 pour un montant de 5 469,78 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

366-10-2023

6.2 Ouverture des soumissions - Fourniture d'abrasif saison 2023-2024 - Adjudication

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de 700 tonnes métriques d'abrasif et d'une réserve de 425 tonnes métriques auprès de trois fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le mardi 26 septembre 2023, à 11h00 :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Groupe BAUVAL	Service non disponible
Carrière d'Acton Vale Ltée	67 713, 10 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le rapport d'ouverture de soumissions de l'appel d'offres sur invitation tel que présenté;

QUE soit accordé le contrat pour la fourniture et le transport d'abrasif à l'entreprise « Carrière d'Acton Vale Ltée » au montant de 67 713,10 \$, incluant les taxes;

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2023 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Adoption du second projet - *Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90* afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin

367-10-2023

CONSIDÉRANT L'entrée en vigueur de la *Loi sur l'hébergement touristique* (RLRQ, c. H-1.01) et son règlement

d'application, le *Règlement sur l'hébergement touristique* (RLRQ, c. H-1.01, r. 1), le 1^{er} septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire encadrer les activités de location à court terme au sein des résidences principales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire bonifier certaines dispositions concernant les pavillons de jardin, afin de faciliter l'application du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire également bonifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres, afin de mieux encadrer l'abattage autorisé lors de la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT LES recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des modifications réglementaires projetées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'adopter le second projet du règlement 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 7.3 Adoption du *Règlement numéro 2023-364 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro 2002-93 afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale »*
-

368-10-2023

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01) et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01, r. 1), le 1^{er} septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton désire encadrer les activités de location à court terme au sein des résidences principales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton désire notamment spécifier les renseignements requis lors d'une demande de certificat d'autorisation pour l'ajout, à titre d'usage complémentaire, d'un « usage hébergement collaboratif en résidence principale »;

CONSIDÉRANT LES recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des modifications réglementaires projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 2023-364 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-93 de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter certaines définitions et de préciser les documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation visant à exercer un usage complémentaire de type « hébergement collaboratif en résidence principale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

- 7.4. Demande de dérogation mineure : 2023-12 au 1242, chemin Pénelle – Lot 1 958 099 – Zone 509 portant sur l'implantation avant d'un projet d'un bâtiment accessoire résidentiel de type garage détaché en cour avant
-

369-10-2023

CONSIDÉRANT LE dépôt de la demande en date du 24 août 2023 afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel en cour avant sur le lot 1 958 099;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au *Règlement sur les dérogations mineures 2002-102* puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.2.2 du règlement de zonage 2002-90 n'autorise pas de bâtiment ni de construction accessoire en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la résidence construite dans les années 60 est implantée au fond de l'immeuble et que les cours arrière et latérales ne permettent pas d'y implanter raisonnablement un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain totale est de 4 989.5 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sans condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 958 099, l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel en cours avant à la condition que le bâtiment accessoire projeté respecte les normes d'implantation et de construction en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.5 Annulation de l'avis d'infraction – Lot 1 959 844

370-10-2023

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été émis au propriétaire de l'immeuble situé au 611, rang de la Carrière à la suite de l'installation d'une roulotte sans avoir reçu préalablement un certificat d'autorisation délivré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'amende relative à l'infraction est de 200 \$ auquel s'ajoute 80 \$ de frais de cour pour un total de 280 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 332-09-2023 autorisant la demande de dérogation mineure concernant l'implantation de ladite roulotte pour la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE soit annulé l'avis d'infraction donné au propriétaire de l'immeuble situé au 611, rang de la Carrière;

QUE le conseil considère que la demande de dérogation a permis au propriétaire de se conformer à la réglementation en vigueur;

QU'advenant des frais encourus pour le dossier, la Municipalité sera responsable du paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-369 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2023-370 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la conseillère, madame, Kelly Huard dépose une copie du projet règlement numéro 2023-369 relatif à l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Prévion des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2023

371-10-2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'octobre 2023, un budget de 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2 Renouveau - Entente de loisirs avec la Ville de Granby

372-10-2023

CONSIDÉRANT QU'une entente en matière de loisirs a été signée avec la Ville de Granby le 7 septembre 2017 afin de permettre aux citoyens d'accéder aux installations récréatives de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la date d'expiration de ladite entente est le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la proposition de signer une nouvelle entente pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton désire se prévaloir de la nouvelle entente offerte par la ville de GRANBY selon les modalités de l'option « **coût à la carte** »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, avec la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU de clore la séance à 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Robert Leclerc
Maire